



# Saint-Damase

fière de son histoire

## AVIS PUBLIC

---

Est par les présentes donné à tous les contribuables de la susdite municipalité que lors de la séance régulière du conseil tenue le 6 février 2018, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 96-03 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Damase et remplaçant le règlement numéro 96-02.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 115, rue Saint-Etienne, Saint-Damase, durant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 7e jour du mois de février 2018.

Johanne Beauregard

Directrice générale et secrétaire-trésorière